

Annexe 1

au contrat de séjour (article 3.1)

PRIX DE JOURNEE applicable au 1^{er} Avril 2025

Arrêté du Président du Conseil Départemental
du Calvados du 21/03/2025

HEBERGEMENT PERMANENT & HEBERGEMENT TEMPORAIRE

TARIF HEBERGEMENT		TOTAL HEBERGEMENT + DEPENDANCE	Montant TOTAL par mois (31 jours)
67,01 €			
+ TARIF DEPENDANCE			
GIR 1/2	21,54 €	88,55 €	2 745,05 €
GIR 3/4	13,67 €	80,68 €	2 501,08 €
GIR 5/6	5,80 €	72,81 €	2 257,11 €

Dans l'attente de la confirmation par les différents départements, seuls les résidents en hébergement permanent relevant du département du Calvados seront facturés uniquement sur la base du TARIF HEB. + GIR 5/6. Pour ces résidents, l'APA sera versée directement à l'établissement.

RESIDENTS DE MOINS DE 60 ans
Hébergement permanent / Hébergement temporaire

85,00 €

ACCUEIL DE JOUR

TARIF HEBERGEMENT	33,51 €	MONTANT TOTAL HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
+ TARIF DEPENDANCE		
GIR 1/2	14,36 €	47,87 €
GIR 3/4	9,11 €	42,62 €
GIR 5/6	3,87 €	37,38 €

ACCUEIL DE NUIT

TARIF HEBERGEMENT	44,67 €	MONTANT TOTAL HEBERGEMENT + DEPENDANCE / JOUR
+ TARIF DEPENDANCE		
GIR 1/2	14,00 €	58,67 €
GIR 3/4	8,89 €	53,56 €
GIR 5/6	3,77 €	48,44 €